

8-2-31

Le soussigné Consul général des Villes An-  
siatiques, a l'honneur d'exposer à Son Ex<sup>te</sup>  
Monsieur Francisco Carneiro de Campos,  
du Conseil de Sa Majesté Impériale, Ministre  
Secrétaire d'Etat des Affaires Étrangères, le  
fait suivant exercé contre A. F. Gaetjen,  
commandant le Navire Bernois Obero,  
par le Juge de la Douane Monsieur Lucio  
Suarez Feia de Oliveira.

Le Navire arriva ici le 31 Janvier dernier,  
de l'île Boa Vista avec un chargement de  
Sel, muni d'un Manifeste dûment visé  
par le Juge compétent de la Douane de cette  
île, où qu'il n'y existe aucun Consul du  
Brésil. Tous les Navires arrivés de cette île

A Son Ex<sup>te</sup> Mons<sup>sr</sup> Fran<sup>co</sup> Carneiro  
de Campos, du Conseil de S. M. J. Ministre  
Secrétaire d'Etat des Affaires Étrangères

+ + +

dans ce port n'ont jamais trouvé la moindre difficulté dans leur déclaration d'Entrée à la Douane de Rio de Janeiro, il est donc d'autant plus étonnant que le dit Juge de la Douane s'avise à chercher des prétextes pour refuser l'entrée de ce Navire; ces prétextes sont fondés sur aucun motif, et plutôt motivés par un esprit de Chicane, lequel dans tous les cas sera préjudiciable aux propriétaires du dit Navire par le retard du déchargement, et la perte qui peut résulter par là, de la nature de cette dernière.

Le sousigné se trouve donc dans la nécessité de protester auprès du Gouvernement de Sa Majesté Impériale, contre tous Dommages et Intérêts qui ont et puissent encore résulter du susdit refus

de

de déchargement.

Le Soussigné saisit cette occasion de renouveler à Son Ex<sup>te</sup> les assurances de sa parfaite considération.

Rio de Janeiro le 8 février 1831.

Le Soussigné